



## LE LIEU

La formation se déroulera  
en présentiel à Saint-Barthélemy

## CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
Etablissement Public Territorial  
de Saint-Barthélemy  
Centre Elvina - 57 chemin des  
sables - Saint-Jean  
97133 Saint-Barthélemy  
Tel : 05 90 27 12 55  
formation@cemstbarth.com  
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033  
N° d'activité : 95 9700165497

# ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE BREVET CAPITAINE 200 PÊCHE

## LA FORMATION



Le brevet de Capitaine 200 pêche est un titre nécessaire pour commander un navire de pêche professionnelle.

À Saint-Barthélemy, de nombreux pêcheurs disposent déjà d'une expérience solide en mer, acquise au fil des années, sans être titulaires de ce brevet.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître officiellement cette expérience professionnelle afin d'obtenir le brevet Capitaine 200.

La CEM propose un accompagnement spécifique afin d'aider les pêcheurs à constituer leur dossier de VAE et à préparer le passage devant le jury.



## LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT CEM

- Comprendre le processus de la VAE
- Identifier les compétences à valoriser : faire le lien entre l'expérience professionnelle et les référentiels de certification
- Structurer le dossier VAE : aider à la rédaction du dossier en respectant les attendus méthodologiques
- Se préparer à l'entretien avec le jury : acquérir les techniques de présentation orale et de justification des compétences



## BON A SAVOIR

La VAE est une démarche individuelle et personnelle.  
L'accompagnateur ne se substitue pas au candidat dans la réflexion et la rédaction des livrets.



## DUREE

**L'accompagnement a une durée totale de 10h ou 12h** réparties de la façon suivante :

- Recherche et montage du dossier de financement : 2h (option)
- Accompagnement à la rédaction du livret 1 : 2h
- Accompagnement à la rédaction du livret 2 : 6h
- Préparation au jury : 2h



## CONDITIONS POUR DEMANDER UNE VAE

- Justifier d'au moins 24 mois de navigation.
- Etre titulaire des formations CFBS, CRO (ou CGO), EM1 (ou EM2)
- Avoir exercé des fonctions de direction au pont ou des fonctions polyvalentes au niveau direction



## LES ETAPES DE LA VAE

### ETAPE 1 – VERIFICATION DE VOTRE SITUATION

Analyse de votre expérience professionnelle et des documents de navigation pour vérifier que vous pouvez déposer une demande de VAE.

### ETAPE 2 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECEVABILITE (LIVRET 1)

Ce dossier permet à l'administration de vérifier que votre expérience correspond bien aux conditions de la VAE.

Il comprend notamment :

- informations administratives
- justificatifs de navigation
- pièces d'identité

### ETAPE 3 – REDACTION DU DOSSIER VAE (LIVRET 2)

Dans ce dossier, vous devez décrire votre expérience professionnelle :

- votre activité de pêche
- votre rôle à bord
- les manœuvres et responsabilités exercées
- la gestion du navire et de la sécurité

Ce document permet de démontrer vos compétences au jury.

### ETAPE 4 – PASSAGE DEVANT LE JURY

Une fois le dossier étudié, vous êtes convoqué devant un jury organisé par la Direction de la Mer de Guadeloupe.

Sur la base de votre dossier de validation et de l'entretien, le jury de VAE évalue les compétences que vous avez acquises et la maîtrise du référentiel de formation du brevet demandé.

## METHODE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

L'accompagnement s'appuie sur des supports pédagogiques, des ateliers pratiques et des exercices de rédaction pour aider les candidats à analyser leur expérience et à rédiger leur dossier VAE.

Des simulations d'entretien avec le jury permettent de préparer la présentation du parcours professionnel.

Un suivi individualisé est assuré tout au long de l'accompagnement.

L'accompagnement est individuel, mais des temps de travail en groupe peuvent être proposés si plusieurs candidats le souhaitent.



## PROFIL FORMATEUR

Les architectes VAE ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



## PROGRAMME

### PROGRAMME

Le processus de VAE se décompose en 3 phases indépendantes. La validation de chaque étape est indispensable pour accéder à la suivante. Cet accompagnement comprend 10 heures d'appui personnalisé.

#### PHASE 1 - ENTRETIEN D'INFORMATION (gratuit et sans engagement)

- Comprendre ce qu'est la VAE et à qui elle s'adresse,
- Identifier les différentes étapes du parcours,
- connaître le rôle des acteurs impliqués (certificateur, accompagnateur, jury),
- prendre connaissance des modalités d'accompagnement proposées par la CEM,
- Informer sur les coûts, les possibilités de financement et la reconnaissance de la certification obtenue.

#### MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT - 2H - OPTIONNEL

- Identification de la solution de financement adaptée
- Constitution et dépôt du dossier de financement

#### PHASE 2 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECEVABILITE - LIVRET 1 - 2H

- Préparation du dossier administratif
- Vérification des pièces justificatives

#### PHASE 3 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL - LIVRET 2 - 6H

- Description de l'expérience professionnelle
- Mise en valeur des compétences de navigation
- Structuration du dossier

#### PHASE 4 - PREPARATION AU JURY - 2H

- Préparation à l'entretien
- Entraînement à présenter son parcours et son expérience



CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
— Saint-Barthélemy —



### LE JURY

L'entretien avec le jury est une étape clé de la procédure de VAE.

#### OBJECTIF :

Le jury vérifie que votre expérience professionnelle correspond bien aux compétences attendues pour le brevet Capitaine 200.

Il peut vous demander de préciser certains points de votre dossier, par exemple :

- votre rôle à bord du navire
- les manœuvres et responsabilités que vous avez exercées
- la gestion du navire et de la sécurité en mer
- votre expérience de navigation

#### DEROULEMENT DE LA SOUTENANCE :

- Le jury est composé de professionnels du secteur maritime et de représentants de l'administration maritime.
- L'entretien dure généralement entre 30 minutes et 1 heure.
- Le jury se déroule à distance. Les candidats peuvent être convoqués dans les locaux de la Direction de la Mer – unité territoriale de Saint-Martin / Saint-Barthélemy pour participer à l'entretien.
- Pendant l'entretien, vous présentez votre expérience et répondez aux questions du jury.

#### RESULTAT :

À l'issue de l'entretien, le jury peut décider :

- la validation totale : vous obtenez le brevet Capitaine 200
- la validation partielle : certaines compétences doivent encore être complétées

En cas de validation partielle, le jury indique les démarches à suivre pour compléter les compétences manquantes (formation ou expérience supplémentaire).

### LE COÛT ET LA DATE

La date de la réunion d'information sera communiquée par voie électronique.

Deux formules d'accompagnement sont proposées :

- Accompagnement VAE – 10 heures : 1 750 €
- Accompagnement VAE – 12 heures (incluant le montage du dossier de financement) : 2 000 €
- Les frais de déplacement et les éventuels frais de jury ne sont pas pris en compte dans l'accompagnement et sont à la charge du candidat.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 05 90 27 12 55 ou par mail à : [alexia.louis@cemstbarth.com](mailto:alexia.louis@cemstbarth.com).



Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription sur le site internet de la CEM :

<https://www.cemstbarth.com/tr/inscriptions.php>